Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-36_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **36_171126**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Rapport Annuel du Délégataire du Service Public du stationnement sur voirie et hors voirie - Exercice 2025.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-36_171126-DE

Monsieur Giovanni SCHIPANI rapporte :

Par contrat de délégation de service public rendu exécutoire le 27 décembre 2001, la Ville d'Aubagne a confié à la société OMNIPARC, aux droits de laquelle est venue la société Q-PARK FRANCE, l'exploitation, l'organisation et la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie. Ce contrat a été conclu pour une durée de trente-trois ans à compter du 1er février 2002, soit jusqu'au 31 janvier 2035.

Le contrat porte notamment sur la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement de la ZAC des Défensions, la rénovation, la mise aux normes et l'exploitation des parcs existants, ainsi que la gestion du stationnement payant sur voirie.

Depuis le 1er janvier 2023, le parking du 8 Mai 1945 relève de la compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en raison de son intérêt métropolitain. Les autres parcs de stationnement compris dans la délégation ainsi que le stationnement payant sur voirie relèvent de la compétence de la Ville d'Aubagne. Le contrat associe ainsi la Ville, la Métropole et le délégataire, dans le respect des compétences de chacune des deux autorités délégantes.

Le rapport annuel de la société Q-PARK FRANCE présente les résultats financiers et la qualité du service pour l'exercice 2025 sur l'ensemble du périmètre de la délégation.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la Commission consultative des services publics locaux a examiné ce rapport le 4 novembre 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'en prendre acte, en application de l'article L. 1411-3 du même code.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

VU le contrat de délégation de service public relatif au stationnement payant sur voirie et hors voirie, rendu exécutoire le 27 décembre 2001, ainsi que ses avenants,

VU le rapport annuel de la société Q-PARK FRANCE relatif à l'exercice 2025,

VU l'examen de ce rapport par la Commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 4 novembre 2026,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal d'examiner le rapport annuel du délégataire relatif à l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de PRENDRE ACTE du rapport annuel de la société Q-PARK FRANCE relatif à l'exécution de la délégation de service public du stationnement payant sur voirie et hors voirie au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026